



## **MADRAS HIGH COURT, MADURAI BRANCH**

**A.Periyakaruppan**

**VS.**

**The Principal Secretary to Government,  
Revenue Department,**

**The Additional Chief Secretary and  
Commissioner of Revenue Administration,  
Chennai.**

19.04.2022<sup>1</sup>

### **LE RÉSUMÉ**

Dans une décision sur un litige administratif concernant une sanction envers un fonctionnaire, la cour s'est emparée de la question de la personnalité juridique de la nature pour déclarer les droits fondamentaux de la « Mère Nature ».

### **LES FAITS**

Mr. Periyakaruppan, un fonctionnaire forestier, a fait l'objet de sanctions administratives pour avoir illégalement transféré en faveur d'une personne privée, le titre de propriété d'une parcelle de terrain forestier public dans le village de Megamalai.

Il conteste ces sanctions au motif qu'il a agi sur les ordres de son supérieur.

### **PROCÉDURE**

Par une décision du 26.11.2008, la Haute cour de Madras, enjoint au gouvernement d'appliquer l'ordre administratif de sanction disciplinaire. Cette décision est contestée par le demandeur.

### **PROBLÈME DE DROIT**

La question de droit devant la cour était la suivante : un fonctionnaire forestier

---

<sup>1</sup>W.P.(MD)Nos.18636 of 2013 and 3070 of 2020



agissant illégalement, mais en application des ordres de son supérieur, est-il responsable de l'acte illégal ?

La juge s'est également emparé de la question de l'octroi de la personnalité juridique aux éléments de la nature. Cette question nous intéresse particulièrement ici.

### DÉCISION

**Sur la question de la responsabilité du fonctionnaire**, la cour n'a pas accepté l'argument du demandeur selon lequel il ne peut être responsable car il suivait les ordres de son supérieur.

La cour a au contraire réaffirmé le devoir d'un fonctionnaire forestier de protéger la forêt<sup>2</sup>.

### Sur la question de la personnalité juridique de la nature.

Après avoir rappelé que l'existence même de la nature était en danger<sup>3</sup>, la cour a réaffirmé que le droit à un environnement naturel était un droit humain fondamental se rapportant au droit à la vie<sup>4</sup>. Elle a mis en garde contre un « développement durable » qui deviendrait une « destruction durable<sup>5</sup>».

La cour affirme que la « Mère Nature » est un « être vivant ayant (...) le statut d'une personne légale, avec tous les droits, devoirs et responsabilités qui en découlent». Ce faisant, elle accorde à la nature « tous les droits fondamentaux et constitutionnels nécessaires à sa survie, sa sécurité, sa subsistance, et sa régénération<sup>6</sup>».

En reconnaissant une responsabilité morale envers les générations futures<sup>7</sup>, et en reprenant la doctrine de *parens patriae* la Cour déclare qu'il « est grand temps de conférer un statut juridique à la Terre Mère », enjoint les états indiens ainsi que le gouvernement central à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la « mère nature<sup>8</sup>» et propose la formation d'un « commission sur les droits de la nature<sup>9</sup>».

En outre, la Cour impose contre le demandeur « une punition pour les faits à l'encontre de la mère nature<sup>10</sup>».

---

<sup>2</sup> Para 15 du jugement.

<sup>3</sup> Para 18 du jugement.

<sup>4</sup> Para 19 du jugement

<sup>5</sup> Para 20 du jugement

<sup>6</sup> para 23 du jugement

<sup>7</sup> para 23 du jugement

<sup>8</sup> para 23 du jugement

<sup>9</sup> para 21 du jugement

<sup>10</sup> para 24 du jugement



## COMMENTAIRE

La Haute Cour de l'État tamoul s'est inspirée des décisions de 2017, de son homologue de l'État himalayen de l'Uttarakhand, dites « Gange-Yamuna » et « Glaciers » qui avaient reconnus « les droits intrinsèques » des éléments de l'écosystème à « exister, survivre, maintenir et régénérer leur propres systèmes écologiques vitaux », accordant ainsi la personnalité juridique au fleuve Gange et à la rivière Yamuna ainsi qu'aux glaciers et à tout l'écosystème himalayens<sup>11</sup>.

Elle a également repris la doctrine de *parens patriae* qui avait été déclinée dans les deux arrêts précités ainsi que dans les décisions *Karnail Singh vs. State of Haryana* de 2019<sup>12</sup> et *Lake Sukhna* de 2020<sup>13</sup>. Pourtant, cette doctrine n'est pas sans difficultés. Comme l'observe une commentatrice « cette doctrine place la nature dans un statut de mineur perpétuel, cimentant ainsi l'autorité de l'État » alors même que c'est son propre échec à mettre en œuvre les lois existantes qui est à l'origine de la crise environnementale actuelle<sup>14</sup>.

La question de la représentation de la nature au-delà des organismes gouvernementaux reste donc significative. La reconnaissance du rôle primordial des communautés locales ainsi que des diversités ethniques et écologiques est donc indispensable pour dépasser les écueils du droit de l'environnement traditionnel et donner une légitimité à la reconnaissance des droits de la nature.

Cette question devrait être abordée prochainement par la Cour Suprême qui a groupé les arrêts *Ganga* et *Glaciers*, suite à un appel du gouvernement de l'État d'Uttarakhand.

## SOURCES

Pour accéder à la décision de justice :

[https://www.livelaw.in/pdf\\_upload/mother-nature-416320.pdf](https://www.livelaw.in/pdf_upload/mother-nature-416320.pdf)

Pour en savoir plus :

<https://science.thewire.in/environment/madras-hc-grants-mother-nature-living-being-status-with-rights-and-duties/>

---

<sup>11</sup> Pour plus de détails sur ces arrêts, se référer à l'ouvrage de NAAT « Les droits de la nature – vers un nouveau paradigme de protection du vivant. » Notre Affaire À Tous, 2022.

<sup>12</sup> *Karnail Singh v. State of Haryana*, 31/05/2019

<sup>13</sup> *Court on its own motion v. Chandigarh Administration* (and other connected matters), 02/03/2020. p. 84 du jugement

<sup>14</sup>Stellina Jolly « Rights of Nature is a Faux Rights Revolution Entangled in Antropocentrism. » in *The Wire* 21/07/2022.